

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
ORGANISÉ DANS LE CENTRE COMMERCIAL
LES GRANDS PRÉS
ENTRE LE 15/06/2024 ET LE 12/07/2024

Article 1 - Définitions

« Le Centre commercial » : Le Centre commercial les 'Grands Prés - Shopping de Wallonie', sis à 7000 Mons, Place des Grands Prés, 1, ici représenté par l'ASBL Association des Grands Prés, dont le siège social se trouve à l'adresse précitée et dont le numéro BCE est le 0863 122 529

« Les magasins » : Les commerces se situant au sein du Centre commercial.

« L'organisateur » : la société A314 propriétaire et créatrice du Jeu Pass Tango dont le siège social se situe à 4537 Verlaine, Rue de Haneffe, 39, immatriculée à la BCE sous le numéro 1009.457.818.

« Les gagnants » ou « joueurs victorieux » : les joueurs qui répondent aux conditions prévues à l'article 6.

« Les gains » : ce qui est gagné par les gagnants.

« Les joueurs » : les Utilisateurs du jeu Pass Tango qui n'ont pas souhaité exclure leur participation au Jeu-concours et qui dispose d'un compte Pass Tango actif.

Sont exclus des joueurs : les membres du personnel du Centre commercial et des magasins qui le composent, les membres sociaux, les employés ou préposés de la société A314 ainsi que les membres de leur famille jusqu'au 1er degré.

Article 2 - Objet du présent Jeu-concours

Le Jeu-concours démarre le 15/06/2024 à 10h00 et prend fin le 12/07/2024 à 20h00. Il se déroule tous les jours ouvrables ainsi que les samedis compris entre ces deux dates incluses, soit au total pendant 27 jours.

Les présentes conditions de Jeu-concours constituent une convention entre l'organisateur du jeu, repris ci-dessus, et le joueur, utilisateur du Jeu Pass Tango.

Pour participer au Jeu-concours, le joueur doit uniquement s'inscrire au Jeu Pass Tango développé par A314.

La participation n'est plus possible pour les joueurs qui s'inscrivent après le 12/07/2024 à 20h01.

Pour jouer à Pass Tango sans participer au Jeu-concours, il suffit – avant de démarrer la première session de jeu – d'envoyer un mail à l'adresse 'contact@a314lab.com', au départ de l'adresse qui a été utilisée pour créer le compte d'Utilisateur, en indiquant ne pas vouloir participer au Jeu-concours. L'envoi de ce mail rend irrévocable le refus de participer au Jeu-concours.

Tous les renseignements utiles concernant le Jeu-concours ici réglementé peuvent être obtenus en écrivant un mail à l'adresse précitée 'contact@a314lab.com'.

Article 3 - Absence de hasard

Le jeu ne fait aucunement appel au hasard, les joueurs sont uniquement départagés sur la base du score qu'ils ont obtenu dans le Jeu Pass Tango.

Le score correspond au nombre de pièces qui sont récoltées par le Joueur.

Article 4 - Absence de mise et absence de surcoût pour le consommateur

La participation au jeu est purement et complètement gratuite.

La délivrance des gains par le Centre commercial se fait également gratuitement et sans obligation d'achat.

Article 5 - Applications des conditions générales d'utilisation du jeu Pass Tango

À moins que les présentes conditions y dérogent, l'ensemble des clauses contenues dans les conditions générales d'utilisation du jeu Pass Tango sont applicables au Jeu-concours. En ce compris l'article 16 relatif au traitement des données personnelles.

Article 6 - Gain(s)

Les gains consistent en des cartes cadeaux lesquelles ne sont ni échangeables ni convertibles en espèces. Elles sont soumises aux conditions d'utilisation des magasins du Centre commercial.

Les cartes cadeaux sont à retirer dans le Centre commercial au plus tard à la fin du mois qui suit la date de fin du Jeu-concours.

Chaque jour des 27 jours pendant lesquels dure le Jeu-concours, une carte cadeau échangeable dans les magasins et d'une valeur de 50 € est à gagner.

Chaque vendredi à compter du vendredi 21 juin 2024 jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 inclus, une carte cadeau échangeable dans les magasins et d'une valeur de 100 € est à gagner.

Article 7 - Conditions pour gagner

Le Jeu-concours récompense quotidiennement d'une carte cadeau d'une valeur de 50 € le joueur qui peut justifier du score journalier le plus élevé à l'heure de fermeture du Centre commercial (20h00 ou 21h00). Le joueur victorieux pourra retirer sa carte cadeau dans le Centre commercial.

Le Jeu-concours récompense également chaque vendredi (du vendredi 21 juin 2024 jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 inclus) d'une carte cadeau d'une valeur de 100 € le joueur qui, à l'heure de fermeture du centre commercial (20h00), peut justifier du score cumulé le plus élevé en additionnant les scores quotidiens qu'il a obtenu à compter du samedi précédent compris.

Le gagnant pourra retirer sa carte cadeau dans le Centre commercial.

Un classement général est en permanence accessible via le jeu Pass Tango.

Si le gagnant est mineur, il est substitué dans ses droits par une personne ayant sur lui l'autorité parentale, sur présentation des preuves utiles.

Les gagnants sont contactés par e-mail, et informés par cette voie des modalités de retrait du gain.

Si, pour une raison ou une autre, un joueur est gagnant d'après son score, mais ne répond pas aux conditions pour l'être, il est substitué dans ses droits par le joueur répondant valablement auxdites conditions qui lui succède immédiatement en termes de score dans le classement journalier ou hebdomadaires concerné.

Les noms des gagnants seront publiés sur les réseaux sociaux ou sur un site internet appartenant à A314.